



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Affiché le 13 décembre 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 29 novembre 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL Thierry REBERE - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Janine DURET (à partir de 19h41) - Isabelle SERRAND									
Etaients excusés	André PERRIN (procuration à Agnès PRUNIAUX) - Hélène JACQUET (procuration à Marianne DUBARE) - Anaïs JULLIEN - Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE Janine DURET (jusqu'à 19h40) (procuration à Isabelle SERRAND)									
Secrétaire de séance	Thierry REBERE									
Conseillers en exercice : 19	<table><thead><tr><th></th><th>à 19h</th><th>à partir de 19h41</th></tr></thead><tbody><tr><td>Présents :</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td>Votants :</td><td>17</td><td>17</td></tr></tbody></table>		à 19h	à partir de 19h41	Présents :	13	14	Votants :	17	17
	à 19h	à partir de 19h41								
Présents :	13	14								
Votants :	17	17								

APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 OCTOBRE 2016

Après modification du point « Convention servitude de passage sur un terrain communal » en page 3 « les bénéficiaires, quant à eux, auront à leur charge les travaux de mise en enrobé du chemin sur une longueur d'environ 70 m.... », le compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 7

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-022 du 15/11/2016	Avenant n° 2 au contrat d'assurance VILLASSUR avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne pour la prise en compte de modifications demandées par la Collectivité, à savoir : <ul style="list-style-type: none">- suppression du bien immobilier n° 3 (La Cure), le bâtiment ayant été vendu le 24/06/2016 ;- suppression du bien immobilier n° 24 (station d'épuration), cette dernière étant propriété de la CCHB et assurée à ce titre par cette dernière ;- ajout de la salle Clos Vincent, 20 rue du Colonel Romans Petit, d'une superficie de 79 m² ;- précision sur le bien immobilier n° 14 (Bar de la Boule Biennoise), le bâtiment étant loué depuis le 01/08/2016. Cet avenant n° 2 de régularisation fait apparaître une diminution de la cotisation de 563.25 €.
N° 2016-023 du 21/11/2016	Avenant n° 3 au contrat d'assurance flotte automobile avec SMACL Assurances pour la mise à jour des véhicules assurés à compter du 26/01/2016, à savoir : <ul style="list-style-type: none">- suppression véhicule Renault Mascott, suite à sa cession : diminution de la cotisation de 136.46 € TTC ;- ajout véhicule Renault Maxity acquis par la Commune : cotisation de 200.79 € TTC. Cet avenant n° 3 fait apparaître une augmentation de la cotisation de 64.33 € TTC pour l'année 2016.



Commune de DORTAN (01590)

BUDGET EAU 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier, ainsi qu'il suit, le budget Eau suite à une insuffisance de crédits pour le remboursement des intérêts de la dette due à une erreur dans le calcul du tableau d'amortissement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne :

- inscription de 5 € à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » qui seront prélevés sur le chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Délibération : oui à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Jean-Claude GAILLARD explique au conseil les gros problèmes rencontrés avec le serveur informatique, qui a 7 ans ½. D'innombrables erreurs se produisent sur les disques, des fichiers ont été perdus et ont heureusement pu être récupérés grâce aux sauvegardes.

Il informe des 2 solutions possibles et précise qu'il a sollicité des devis dont les montants sont les suivants :

- achat : 10 652.33 € TTC avec récupération de la TVA ;
- location : 253.20 € / mois.

Il précise qu'en réunion de bureau, l'exécutif a jugé préférable de s'orienter vers un achat, sachant qu'en location, le montant dudit achat serait amorti au bout de 3 ans et tenant compte du fait que le serveur a une durée de vie plus longue.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- SE PRONONCE pour l'achat d'un nouveau serveur informatique ;
- DECIDE de modifier le budget communal 2016 comme suit :
 - inscription de 10 655 € sur l'opération 153, article 2183 « Equipements 2016 » qui seront prélevés sur le chapitre 020 « dépenses imprévues » pour 9 048.67 € et sur l'opération 154 « Travaux voirie 2016 », article 2315, pour 1 606.33 €.

FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2017

Mme le Maire présente le tableau des tarifs étudié en Commission Finances et précise qu'aucun accord n'a été trouvé sur le prix de l'eau. Elle donne l'avis d'André PERRIN qui est pour une augmentation de 1 centime et se déclare contre une augmentation de 5 centimes.

Jean-Claude GAILLARD commente les propositions faites par la Commission sur la base d'une augmentation égale au coût de la vie de 0.5 % et dans une logique d'augmentation régulière :

- location salle des fêtes : augmentation uniquement pour les associations extérieures à DORTAN ;
- copies et télécopies : aucun changement ;
- forfait travaux effectués par employés communaux : augmentation ;
- cimetière : augmentation, sauf pour les tarifs des cavurnes votés dernièrement par le Conseil municipal, sachant que les tarifs doivent être divisibles par 3, un tiers étant reversé au CCAS ;
- restauration scolaire, TAP, études surveillées, garderie, transport scolaire : Jean-Claude GAILLARD donne connaissance du prix de revient des services sur l'année 2015/2016. Il précise qu'en ce qui concerne le transport scolaire, un nouveau marché a été passé à la rentrée 2016 avec augmentation des tarifs. Il ajoute que le Conseil départemental verse une subvention à la CCHB qui la reverse à la Commune (environ 26 000 €), montant en baisse chaque année puisque indexé sur la DGF. Après débat sur une éventuelle augmentation de la participation au transport scolaire de 30 à 40 € par enfant et par an, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs ;
- loyers de la Cité : augmentation ;
- droit de place : augmentation. Il est précisé que ce droit de place concerne uniquement les camions de bricolage et pas les commerçants du marché ;
- location compteurs d'eau : augmentation ;
- assainissement : aucun changement ;

Arrivée de Janine DURET à 19h41

Présents : 14

Votants : 17



Commune de DORTAN (01590)

- prix du m³ d'eau : un document mesurant l'impact de la reprise complète de la compétence par la CCHB au 1^{er} janvier 2018 sur l'attribution de compensation aux Communes est commenté. Plus le service sera en déficit, plus la compensation aux Communes sera impactée.

A la question de Ludovic SAILLARD sur le prix de l'eau à DORTAN par rapport aux autres Communes, Mme le Maire répond que la comparaison est très compliquée à faire, de nombreux paramètres entrant en ligne de compte. Elle précise que le but de la CCHB est de tendre vers un tarif unique sur tout son territoire.

Délibération : le Conseil municipal :

- **à l'unanimité**, DECIDE de suivre les propositions de la Commission Finances sur l'augmentation des tarifs, hormis le tarif du m³ d'eau ;
- **par 6 voix pour un maintien du tarif du m³ d'eau et 11 voix pour une augmentation de 5 centimes**
- **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2017 :

	Produits	Tarifs 2017	Observations
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	61.00 €	Sans changement
	Particuliers de Dortan	300.00 €	Sans changement
	Cours de danse (la séance)	5.00 €	Sans changement
	Associations extérieures à Dortan	630.00 €	
Location maison des Sociétés	Tous utilisateurs	200.00 €	Sans changement
Copies	A3	0,35 €	Sans changement
	A3 recto verso	0,65 €	
	A 4	0,25 €	
	A4 recto verso	0,45 €	
	A3 couleur	1,25 €	
	A4 couleur	1,05 €	
Télécopies	Communication ou accusé réception	1,05 €	Sans changement
Travaux par agents communaux	Main d'œuvre et utilisation matériel (forfait)	90.00 €	
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m ²	177.00 €	
	Concession de 15 ans - 5 m ²	351.00 €	
	Concession de 30 ans - 2,50 m ²	300.00 €	
	Concession de 30 ans - 5 m ²	597.00 €	
	Cavurne 15 ans	930.00 €	Sans changement
	Cavurne 30 ans	1 581.00 €	Sans changement
	Columbarium 15 ans	81.00 €	
	Columbarium 30 ans	159.00 €	
Restauration scolaire	Repas midi enfant	3.60 €	Sans changement
	Repas midi adulte	4.30 €	
	Garderie pause méridienne	2.40 €	
Périscolaire	Garderie midi – 20 séances (1 € / séance)	20.00 €	Sans changement
	Garderie matin et soir – 20 séances (1.20 € / séance)	24.00 €	
	TAP – La séance	1.25 €	
	Etudes surveillées – 20 séances (1.20 € / séance)	24,00 €	
Transport scolaire	Matin et/ou soir / enfant / an	30.00 €	Sans changement



Commune de DORTAN (01590)

	Produits	Tarifs 2017	Observations	
Loyers de la Cité	Logement 2 pièces	67.00 €		
	Logement 4 pièces	106.00 €		
	Logement 5 pièces	123.00 €		
	Logement 6 pièces	142.00 €		
	Logement 7 pièces	158.00 €		
	Logement 8 pièces	178.00 €		
	Commerce et annexe (le m ²)	2.37 €		
Droit de place	L'emplacement par jour d'occupation	26.00 €		
Eau	Le m ³	2.17 €		
	Location compteurs	15 mm	12.00 €	
		20 mm	13.50 €	
		25 mm	24.80 €	
		30 mm	25.20 €	
		40 mm	34.20 €	
		50 mm	56.40 €	
		65 mm	65.00 €	
		80 mm	109.80 €	
	100 mm	145.70 €		
Assainissement	Le m ³	1.00 €	Sans changement	

RECOMPENSES AUX ETUDIANTS, SPORTIFS ET MUSICIENS MERITANTS

Mme le Maire propose, comme chaque année, de récompenser les personnes qui se sont distinguées sur le plan scolaire, sportif ou musical lors de la cérémonie des vœux qui aura lieu le 14/01/2017 à 11h.

Elle précise que sont concernés les mentions au baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant, à titre individuel, aux championnats de France et les premiers prix de conservatoire.

Elle propose d'offrir un bon d'achat de 60 € par personne, au lieu de 50 € en 2015, à valoir chez les commerçants partenaires et valable jusqu'au 28 février 2017.

Délibération : oui à l'unanimité.

RECENSEMENT POPULATION 2017

Madame le Maire informe que la Commune devra procéder au recensement de la population du 19/01 au 18/02/2017 pour lequel une dotation forfaitaire de 3 772 € est allouée par l'INSEE.

Elle précise qu'il convient :

- de désigner un coordonnateur d'enquête qui sera l'interlocuteur de l'INSEE, encadrera les agents recenseurs, préparera en amont et suivra en continu la collecte d'informations ;
- de recruter quatre agents recenseurs (1 pour 200 foyers). Les personnes pressenties sont Mmes MARCELLIN et TOURRES qui ont déjà effectué ce type de missions, Mme PITRAT et Mme HUBERT, employée communale à temps non complet.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DESIGNNE Mme Christine MILLEFIORI, agent communal, en qualité de coordonnateur ;
- PRECISE que l'intéressée :
 - sera déchargée d'une partie de ses fonctions et bénéficiera, le cas échéant, d'une augmentation de son régime indemnitaire (paiement d'heures supplémentaires) ou d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement en dehors de ses horaires habituels ;
 - recevra 20 € bruts pour chaque séance de formation ;
- DECIDE de créer trois emplois d'agents recenseurs pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2017 ;
- FIXE leur rémunération suivant un forfait de 1 500 € bruts chacun ;



Commune de DORTAN (01590)

- PRECISE que Mme HUBERT, employée communale, sera rémunérée en heures complémentaires et / ou supplémentaires ;
- PRECISE que les quatre agents recenseurs recevront 20 € bruts par séance de formation.

MODIFICATION TABLEAU EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire informe le Conseil qu'il convient de supprimer les emplois vacants suivants, suppressions pour lesquelles un avis favorable a été donné par le Comité technique du Centre de gestion :

- 1 animateur périscolaire à temps non complet (28h par semaine) suite au départ par mutation de la titulaire du poste ;
- 1 comptable à temps complet suite à l'avancement de grade de la titulaire du poste.

D'autre part, elle propose, suite au dossier de promotion interne soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, de créer un poste de responsable des services techniques ouvert au cadre d'emplois des techniciens. Elle ajoute qu'un dossier d'avancement de grade a également été déposé.

Délibération : oui à l'unanimité pour la modification du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} janvier 2017.

DECLASSEMENT PARTIE VOIES INTERNES LA CITE

Mme le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 21 septembre au 7 octobre 2016. Le Commissaire-enquêteur a assuré 3 permanences en Mairie dont 1 un samedi matin.

Elle donne lecture des conclusions et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur qui précise :

- qu'il a, au cours de ses trois permanences, reçu et renseigné environ 25 personnes ;
- qu'à l'issue de l'enquête, il a comptabilisé 56 observations dont 7 consignées directement sur le registre et 49 sur des lettres ou notes écrites annexées au registre ;
- que, sur les 49 lettres ou notes écrites, 4 émanent de personnes individuelles, 45 sont titrées « Membre de l'association la cité Dortanaise » et portent au total 72 signatures ;
- qu'au cours de ses permanences, il n'a entendu aucune observation orale ;
- qu'il a pu constater le respect, par la Commune, des exigences de publicité légale ;
- que, dans son mémoire en réponse, la Mairie a majoritairement répondu favorablement aux interrogations relatives à l'objet de l'enquête ;
- qu'il émet un avis favorable au projet de déclassement d'une partie des voies internes de l'ensemble de la Cité envisagé par la Commune de DORTAN et qu'il assortit cet avis de la recommandation suivante : toutes les mesures évoquées par la Mairie dans son mémoire en réponse, notamment l'établissement d'une convention avec la SEMCODA, devront être respectées.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PRONONCE le déclassement d'une partie des voies internes de la Cité du domaine public communal en vue de leur aliénation à la SEMCODA ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer tout document et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- PRECISE qu'il conviendra de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

CCHB : RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Mme le Maire présente et commente le rapport d'activité 2015 de la CCHB remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Délibération : le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

QUESTIONS DIVERSES

1. Projet PLUiH : Agnès PRUNIAUX donne les éléments de réponse fournis par la CCHB aux questions posées suite à la visualisation du diaporama en commission généralisée du 18/10/2016.



Commune de DORTAN (01590)

2. Eclairage public : à la demande de Ludovic SAILLARD, Christophe DAVID-HENRIET précise qu'il a reçu, le 25 novembre dernier, une étude sur les économies engendrées par la coupure de l'éclairage public de 23h à 5h et que la Commune compte 480 points lumineux.
- Cette modification nécessitera l'ajout d'horloges astronomiques pour un montant d'environ 36 000 €. Des subventions sont possibles et il resterait à charge de la Commune environ 23 600 €.
- Actuellement, le coût de l'éclairage public est de 31 500 € qui baisserait à 18 300 € si la coupure est instaurée, soit un gain annuel de 13 200 €. Le retour sur investissement se ferait sur 2 ans.
- Christophe DAVID-HENRIET précise que ne seraient pas concernés par cette mesure le carrefour de la Mairie, côté PMU, qui devra rester éclairé et le quartier de la Cité tant qu'il n'aura pas été réhabilité.
- Il précise qu'il reste encore des lampes à mercure et qu'elles devront obligatoirement être changées au fur et à mesure par des basse-consommation.
- Le Conseil municipal se déclare favorable, à l'unanimité, à une extinction nocturne de 23h à 5h. Le dossier sera soumis en Commission Finances pour une inscription au budget 2017.
3. Mauvais état du parking du terrain de foot : ce point devra être discuté avec André PERRIN, adjoint responsable.
4. Mme le Maire informe que, le mardi 29 novembre dernier, lors d'une livraison de combustible dans les bâtiments de Dynacité, rue Bellevue, un incident est survenu. Des quantités de fioul ont été déversées dans la nature et ont engendré une pollution du ruisseau. Les pompiers sont intervenus mais n'ont installé un barrage que le samedi suivant. La police municipale a contacté la police de l'eau.
5. Mme le Maire fait part des courriers suivants :
- Conseil départemental du 8/11/2016 signalant une modification de la vitesse qui passe à 110 km/h sur la déviation dans le sens DORTAN/OYONNAX ;
 - remerciements du Conseil départemental pour la contribution de la Commune au Fonds Solidarité Logement.
6. Etat chaussée devant boulangerie : Mme le Maire précise que des travaux de réfection sont prévus ainsi que la pose de barrières le long du trottoir.
7. Jeux d'échecs : Alain BRITEL informe que, suite à l'exposition sur les jeux d'échecs, un jeu en métal est à vendre (1 400 à 1 500 €) et demande si la Commune est intéressée.

La séance est levée à 20h57.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Thierry REBERE

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.